

Compte rendu du conseil municipal du 24 Juin 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2019, le conseil, conformément à la loi, a délibéré quel que soit le nombre de membres présents.

Le 24 Juin 2019 à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la commune de Sains s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances : la Mairie, sous la présidence de BLIN Michel, Maire, après avoir été légalement convoqué, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : M. BLIN Michel, Maire, M. SIMON Roger, M. LEBRET Jean-Francis, M. MIQUET-GRIVET Laurent, Mme VILLAIN Sylvaine

Etait Excusé ayant donné procuration : M. JAFFRENNOU André à M. BLIN Michel

Etaient Absent(s) : M. GUEGAN Sandy, Mme GUILLARD Sabrina, Mme BOUZAC Angélique, M. RONCIER-LEMEE Régis

Secrétaire de séance : Mme VILLAIN Sylvaine

Convocation en date du : 13/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 5

Procurations : 1

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé

La séance a été levée à : 22:20

31/2019 - OBJET : **Tarifs cantine 2019/2020**

Vu la délibération du 21/06/2018 fixant le prix du repas servi aux enfants à la cantine à 2.55 € et le prix du repas adultes à 4.80 € pour l'année scolaire 2018/2019 ;

Afin d'uniformiser le tarif avec les deux autres communes du regroupement scolaire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le prix du repas qui reste donc à **2.55 €** et le prix du repas adultes à **4.80 €** à partir de la rentrée de septembre 2019.

32/2019 - OBJET : **Prêt bancaire**

M. le Maire rappelle que la commune le souhaite de refaire la rue du Haut Fresne qui est très abîmée.

Des devis ont été demandés pour une première estimation des coûts (environ 100 000 €) et une étude de faisabilité en lien avec le trésorier.

De plus, la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) doit se faire cette année, grâce notamment à la DETR accordée par l'Etat.

La commune peut souscrire un prêt afin de réaliser ces travaux.

M. le Maire présente les propositions reçues du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Agricole.

Ainsi, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d' :**

- Accepter la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 150 000 € sur une durée de 180 mois au taux fixe de 0.88 %.
- Autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à la souscription.

33/2019 - OBJET : **Défense recours TA**

Monsieur le Maire présente la requête formulée auprès du tribunal administratif.

M. le Maire précise qu'une partie du projet de la plantation sur les parcelles ZK 88 et 89 sera présentée en mesure compensatoire et que l'école sera sollicitée pour participer à ce projet.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à défendre cette affaire** devant le tribunal administratif.

34/2019 - OBJET : **Comité d'oeuvres sociales**

M. le Maire présente les offres du comité social actuel, le COS BREIZH ainsi que les offres de 2 autres prestataires : PLURELYA et le CNAS.

Après présentation le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** de :

- Choisir l'offre de PLURELYA à compter du 01 01 2021 puisque le COS BREIZH ne peut être quitté avant le 31 12 2020.
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à ce choix.

35/2019 - OBJET : **Droit de place**

M. Jaffrennou demande l'autorisation d'utiliser les locaux de l'ancienne infirmière un week-end pour un vide maison.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, d'autorise ce vide maison et demande un droit de place de 10€.

36/2019 - OBJET : **Conventions**

M. le Maire présente les conventions passées pour le Food Truck et la recyclerie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Renouveler pour une période de 6 mois la convention avec Douces Saveurs Créoles avec un droit de place de 5 € et les charges restant à titre gracieux.
- Prolonger la convention aux conditions actuelles de la recyclerie jusqu'au 01 septembre 2019 en attendant la remise des documents demandés au bureau de l'association afin de délibérer au prochain conseil municipal sur un éventuel

renouvellement (à savoir : le PV de l'assemblée générale instituant le bureau, la liste des membres, le PV de l'assemblée générale extraordinaire modifiant le bureau, la liste des adhérents, la copie des convocations des adhérents aux AG, les statuts signés).

37/2019 - OBJET : Immeuble communal

La séance se tient à huis clos.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions émises.

38/2019 - OBJET : Subventions aux associations

Afin de bénéficier de leur subvention, le conseil municipal demande à chaque association de fournir à la Mairie leur bilan moral et financier.

Lors de la dernière séance, un délai avait été accordé à 2 associations pour l'envoi de leur bilan moral manquant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, accepte** de verser une subvention aux associations suivantes qui ont fourni dans les délais le document manquant :

- | | |
|--|--------|
| - Gym Roz-Sains : | 150 €. |
| - Génération mouvements des aînés ruraux : | 150 €. |